

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PERMIS D'AMÉNAGER

PA 064 430 20 X 3002 DU SITE DIT DE LA « PAPÈTERIE DES GAVES » DÉPOSÉ LE 10 JUILLET 2020 PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ SOUMIS A ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté n°21 U 02 en date du 4/02/2021 et sur avis de Madame ALLEZARD, commissaire-enquêteur, en date du 3 février 2021, le Maire de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a ordonné le report de l'enquête publique susvisée faute d'avis de l'autorité environnementale saisie le 8 janvier 2021.

Par arrêté n° 21 U 03 du 9/03/2021 le Maire d'Orthez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique après réception de l'avis de la MRAe daté du 7 mars 2021, qui se déroulera **du vendredi 26 mars 2021 à 8h30 jusqu'au lundi 26 avril 2021 jusqu'à 12h30** au service urbanisme de la Mairie d'Orthez, 10 bis, Avenue Francis Jammes.

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'urbanisme (05 59 69 78 19) préalablement à tout déplacement, à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le dossier d'enquête publique pourra ainsi être consulté :

- sous format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- sous format numérique, sur les sites internet de la Mairie d'Orthez Sainte-Suzanne (www.mairie-orthez.fr) et de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme sur un poste informatique mis à disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au service urbanisme, uniquement aux jours et heures d'ouverture habituels,
- les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la Mairie : commune d'Orthez Sainte-Suzanne sise 1 place d'Armes BP 119 - 64301 Orthez cedex
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique du service urbanisme de la Mairie : urbanisme@mairie-orthez.fr.

Madame Virginie Allezard, commissaire enquêteur, désignée par décision du Tribunal Administratif en date du 19 janvier 2021, **recevra le public au service urbanisme de la commune, préférentiellement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de l'urbanisme**, les :

- **vendredi 26 mars 2021 de 8h30 à 11h30,**
- **jeudi 8 avril 2021 de 14h00 à 17h00,**
- **lundi 26 avril 2021 de 9h30 à 12h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la Mairie et sur les sites internet de la Mairie d'Orthez Sainte-Suzanne et de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur pourra être délivré par le Maire d'Orthez Sainte-Suzanne.